



FORMATION, « DE BONNES DENTS ET POUR LONGTEMPS ! »



TOUS CONCERNÉS - TOUS MOBILISÉS !



Des idées pour réaliser des actions (expositions, spectacles, ateliers collectifs, supports pédagogiques), à destination des enfants, des parents et des professionnels.



A qui s'adresse cette formation ?

Les professionnels ou les bénévoles au contact des enfants de 18 mois à 12 ans sur la Communauté de Commune du Pays des Abers et la Communauté de Commune du Pays d'Iroise :

- Directeurs d'établissement scolaires, enseignants, AVS, Atsem, Asem
- Directeurs et animateurs ALSH
- Infirmières scolaires/PMI
- Responsables et animateurs jeunesse
- Educateurs CMPI
- Inspecteurs de l'Education Nationale, conseillers pédagogiques
- Représentants des parents d'élèves
- Crèches et professionnels de la petite enfance...

Objectifs de la formation

- Acquérir des notions théoriques et pratiques en matière de santé bucco-dentaire et d'alimentation.
- S'approprier des outils et des techniques d'animation adaptés en fonction des publics.
- Concevoir et animer des séances et des actions de prévention auprès des enfants avec la participation des parents.
- Questionner et porter une réflexion sur les différentes pratiques des professionnels dans les structures.

Exemple : collations proposées aux enfants, etc.

Contenu et modalités de la formation



Salle Polyvalente Ti An Oil
Rue des Ecoles, 29290 Lanrivoaré

Judi 9 février

9h30 - 12h30

- 👉 Le contexte
- 👉 La santé bucco-dentaire avec l'intervention d'un dentiste
- 👉 L'alimentation avec l'intervention d'une diététicienne
- 👉 Une présentation d'outils d'animation

13h30 - 16h30

- 👉 L'écriture des projets : conception des ateliers, choix et recherches d'outils, réflexions autour de projets partagés.

Inscriptions en ligne et informations

Pour vous inscrire : <https://bit.ly/3FPstUm>
Lucie Kermagoret (Pôle métropolitain du Pays de Brest)
lucie.kermagoret@pays-de-brest.fr
02.98.00.62.39

La formation est organisée dans le cadre du Contrat Local de Santé du pays de Brest. Elle est gratuite. Les frais de déplacement sont à la charge des participants.